

AVIS PUBLIC
DÉCISIONS POUR DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a statué sur deux demandes de démolition d'un bâtiment principal ci-après décrites lors de sa séance ordinaire du 19 août 2025 à 19h30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée a pu se faire entendre en regard de ces demandes.

- **Démolition du bâtiment principal – 374, rue Connaught**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 374, rue Connaught dans la zone H-34, à Otterburn Park.

La demande de démolition a été acceptée par les membres du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition.

- **Démolition du bâtiment principal – 837, chemin des Patriotes**

Cette demande de démolition consiste à démolir en totalité le bâtiment situé au 837, chemin des Patriotes dans la zone C-41, à Otterburn Park.

La décision a été reportée à la séance du 16 septembre.

Toute personne qui désire faire revoir une ou des décisions par le conseil municipal doit faire connaître par écrit son **opposition motivée au plus tard le 18 septembre 2025** à l'attention de Me Alexandra Quenneville, greffière, par courriel au greffe@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (Québec)
J3H 2M6

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 20 AOÛT 2025



Me Alexandra Quenneville
Greffière